



Paris,
Le Mercredi 1^{er} avril 2020,

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de l'Economie,
Madame, Monsieur les Sénateurs,
Madame, Monsieur les Députés,

Mesdames, Messieurs,

Les mesures d'aides annoncées et appliquées par le Gouvernement pour accompagner les entreprises françaises dans cette crise sanitaire et économique ne suffiront pas à préserver ces acteurs économiques d'importances.

La Fédération Française des Artisans Fleuristes s'alarme pour les fleuristes qui pourraient bien ne pas pouvoir se redresser et relancer leur activité à la fin du confinement.

Depuis ce 14 mars minuit et la fermeture administrative obligatoire pour les commerces non essentiels à la vie de la nation, nos entreprises vivent ou survivent dans l'expectative d'un retour à la normale.

En attendant, ces entreprises se meurent. Les nombreux dispositifs mis en œuvre par l'Administration Française, sont déjà à saluer. Toutefois, ils ne suffiront pas à pérenniser notre activité. Depuis lors, 90% des entreprises subissent 1 mois d'inactivité, 1 mois sans chiffre d'affaire, 1 mois sans encaissement, 1 mois sans ressources, 1 mois sans revenus...

Equation impossible du report de charge, où soustraire quoique ce soit à zéro ne peut conduire qu'à un résultat négatif.

Les reports d'échéances fiscales ou sociales, le fonds de solidarité, l'activité partielle, les moratoires sur les prêts bancaires, ne sauront être des alternatives suffisantes. Alors même qu'au 15 mars, 13% des entreprises connaissaient déjà un solde bancaire négatif.

Le report annoncé doit évoluer vers un dégrèvement total pour la période concernée. La perte sèche générée par la fermeture précipitée doit être indemnisée. Les pertes d'exploitation couvrant les principales charges des entreprises doivent être reprises par l'Etat.

L'effort titanesque imposé aux entreprises pour sauvegarder la Nation se doit d'être compensé par l'effort titanesque de la Nation pour sauvegarder les entreprises.

Ces entreprises de proximité, non délocalisables, entretiennent sur l'ensemble du territoire le maillage économique et social indispensable à son attractivité.



La grande distribution depuis le premier jour du confinement a obtenu l'autorisation de poursuivre la commercialisation des végétaux d'ornement, fleurs et plantes, alors même que les artisans fleuristes se doivent de respecter l'interdiction formelle d'ouvrir leur boutique.

Pour un même produit vendu, la différence d'autorisation entre de gros acteurs et des petites structures est flagrante. Celle-ci suscite auprès des artisans fleuristes une incompréhension légitime et un vrai manque de considération.

L'ouverture des boutiques, avec l'application stricte des gestes barrières qui s'imposent, serait souhaitable dans un futur extrêmement proche, puisque le décret du 15 mars, étend jusqu'au 15 avril 2020 la fermeture administrative obligatoire.

A travers les événements de la vie, le fleuriste est présent, notamment pour les funérailles, afin de permettre à chacun, présent ou non de manifester de son attention. Y compris dans cette période troublée.

Dans l'immédiat, pour subsister et poursuivre une activité minimale, les artisans fleuristes incitent le Gouvernement à sensibiliser l'ensemble des Préfectures et des forces de l'ordre sur la possibilité laissées aux artisans fleuristes d'exécuter des livraisons.

L'activité de commerce et l'exercice du métier de fleuriste ne sont absolument pas proscrits par le décret précité. Les professionnels peuvent poursuivre la réalisation de commande et l'activité habituelle de livraison.

A l'approche de fêtes calendaires d'importances, le 1^{er} mai notamment avec la vente du muguet, La Fédération Française des Artisans Fleuristes vous interpelle quant au manque à gagner sur cette vente qui pourrait ne pas s'opérer.

Il semblerait insensé d'autoriser sur le domaine public, la vente de muguet à la sauvette, comme le veut la tradition, notamment si les artisans fleuristes eux, doivent garder portes closes.

Madame, Monsieur, permettez-moi de vous remercier pour toute la considération apportée à nos requêtes. Au nom de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, recevez mes plus respectueuses salutations.

Florent Moreau,
Président de la Fédération Française des Artisans Fleuristes